Cinquante cinquième année. - N° 103 A Vendredi 28 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

433 978 897 RCS Bourg-en-Bresse.
CORELEM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 23000.00 EUR.
Adresse : la Bruyère, 01300 Brégnier-Cordon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2021 : - La société « CORELEM », société par actions simplifiée au capital de 23 000 euros, dont le siège social est à La Bruyère 01300 BREGNIER-CORDON, immatriculée sous le numéro 433 978 897 au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE, et - La société « COFILEM », société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à Zone industrielle Le Jasmin 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS, immatriculée sous le numéro 539 407 221 au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COFILEM par la société CORELEM La société COFILEM ferait apport à la société CORELEM de la totalité de son actif, soit 211 385 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 355 813 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 144 428 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SOFILEC, Société par actions simplifiée au capital de 150000 euros, dont le siège social est situé La Bruyère 01300 BREGNIER-CORDON, immatriculée sous le numéro 378 358 725 RCS BOURG EN BRESSE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COFILEM depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CORELEM. La société COFILEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de CHAMBERY pour la société COFILEM en date du 21 mai 2021. - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la société CORELEM en date du 20 mai 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans

les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

